

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 488

Artikel: Les femmes et l'administration publique : (suite)

Autor: A. de M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en 1924, — à quitter le poste important qu'elle occupait dans une grande banque de Belgique pour venir à Genève travailler pour la Société des Nations, encore bien près de ses débuts. C'est là que nous l'avons connue, c'est là qu'elle vient de mourir.

Tout idéal en se réalisant s'altère

a dit le poète. Et comme tant d'autres, comme presque toutes celles qui viennent à Genève portées par un haut enthousiasme, Danitz Stefanovitch connut des heures de découragement et de solitude. C'est qu'il n'est pas toujours facile de travailler pour la paix, et c'est que ce travail immense et jamais achevé se concrétise forcément en des besognes souvent bien administratives et bien sèches. Et puis, Genève était loin, si loin de son pays, de sa famille, de tous ceux auxquels l'unissait une tendre affection, et la vie y était si différente, et elle y connaissait si peu d'amis... C'est là d'ailleurs l'histoire commune si profondément triste de tant de celles qui, sans se plaindre, vivent solitaires dans la ville des Nations.

Mais Danitz, si elle n'avait pas d'amis en arrivant à Genève, s'en créa. Une nature comme la sienne était faite pour attirer les sympathies, les affections. « Comment, disait, lors de ses obèques, un membre du Secrétariat parlant au nom de tous ses collègues, comment ne pas aimer cet être vibrant, plein de foi, toujours prêt à servir, à soigner, à lutter, et qui suscitait ainsi autour de lui les plus beaux dévouements ? » Et des amitiés profondes, presque maternelles, des amitiés de sœurs, l'entourèrent jusqu'à son dernier soupir. Ce sont celles-là qui souffrent maintenant cruellement de son départ, qui souffrent du silence dans son bureau, de la place vide derrière sa table à écrire, et c'est à celles-là toutes que nous disons ici, nous qui avons connu Danitz Stefanovitch, dans ce journal qu'elle lisait parfois, notre plus chaude et compréhensive sympathie.

E. Gd.

Une Bâloise à l'honneur

Dans l'article sur le Conseil International des Femmes à Dubrovnik, paru ici même, il y a quinze jours, j'ai mentionné la nomination à la vice-présidence du C. I. F. d'une Suissesse, M^{lle} Elisabeth Zellweger, la féministe bâloise bien connue.

Cet hommage rendu à notre compatriote est l'aboutissement du travail dévoué et persévérant que M^{lle} Zellweger a depuis de nombreuses années consacré à la cause des femmes. Les féministes suisses sont particulièrement heureuses de l'honneur ainsi fait à leur pays.

En outre M^{lle} Zellweger vient d'être appelée à présider la Commission de la Presse du C. I. F., ce qui lui donnera l'occasion de développer la collaboration internationale entre les femmes journalistes de tous les pays.

A ce double titre nous la félicitons chaleureusement.

Dr. Renée Girod.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

place dans un si court laps de temps? comment la constitution si délicate d'Eglantyne Jebb a-t-elle trouvé la force d'assumer une si lourde charge? La volonté seule soutenait sa frêle personne, qui faisait une si profonde impression lorsqu'elle paraissait en public: «... La figure fine, longue et d'une minceur surnaturelle où l'on ne voyait que les yeux d'un bleu profond, des yeux qui, par contraste avec le corps si faible, rayonnaient d'une force étrange, elle donnait souvent l'impression qu'il y avait là, non pas un corps humain, mais seulement l'image d'une âme supramatérielle », écrit une de ses collaboratrices. Elle était bien la *white flame*, « la flamme blanche » comme on la nomma.

Atteinte d'une maladie de cœur, elle passa ses derniers mois en clinique, continuant à solliciter des fonds, à faire des projets. Elle mourut le 17 décembre 1928, après dix années d'une tâche pour laquelle, trop exigeante de ses forces, elle avait délibérément fait le sacrifice de sa vie.

MAY BORLOZ.

Une inspiratrice: Marie Rosny

La compagne du grand écrivain, Rosny aîné, vient de mourir ayant dépassé la soixantaine. Peu de femmes d'auteurs ont exercé aussi bien qu'elle leur dur métier; peu d'entre elles ont su être à la fois la collaboratrice, l'épouse intelligente et dévouée, l'amie sûre de tous les jours,

Les femmes et l'Administration publique

(Suite)¹

Salaires. Le principe du salaire égal, sans distinction de sexe pour un travail égal, principe admis dans l'Organisation administrative des services internationaux, est en vigueur dans les pays suivants: Brésil, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Italie, Hollande, Pologne, Tchécoslovaquie, U. R. S. S. et Suisse (pour les fonctionnaires fédéraux). En France et en Belgique, où l'égalité des salaires est admise pour des postes obtenus par concours mixte, il existe un grand nombre d'autres postes, auxquels les candidats accèdent par une voie différente selon le sexe, et pour lesquels les salaires sont établis sur une base différente. En Grande-Bretagne, en Norvège et en Suède, l'égalité dans les salaires est inconnue. Beaucoup de pays connaissent des dispositions spéciales concernant les pensions et allocations pour les couples de fonctionnaires.

Conservation du poste au mariage, ou démission forcée. De tout temps, les organisations de quelques États, notamment celles des pays britanniques, ont eu comme règle statutaire la démission des fonctionnaires mariés. Vers 1920, cette règle avait disparu de l'Europe centrale; aujourd'hui elle y est rétablie et appliquée intégralement. En Allemagne, institutrices, femmes médecins et dentistes de caisses d'assurance, sont licenciées au moment de leur mariage. Cependant, dans sa circulaire de novembre 1933, le Ministre de l'Intérieur, se référant à une série de plaintes, rappelle qu'une fonctionnaire mariée ne peut être congédiée que si son entretien matériel est assuré d'une manière durable. Dans beaucoup de pays, nous voyons la notion du gain-pain primer la notion du service de l'État, ou de compétence dans la fonction. Plusieurs législations, notamment celles des Pays-Bas, stipulent que la démission forcée s'applique également aux femmes fonctionnaires vivant en union libre. Les femmes, soutiens de famille, en sont cependant exceptées. En Hollande, il est même possible d'engager comme fonctionnaire une femme mariée, si elle a dépassé l'âge de 45 ans, ou lorsque les travaux administratifs peuvent être exercés à domicile ou dans un local donnant accès au domicile conjugal par une communication intérieure, etc.

En Pologne, l'essai d'introduire la démission forcée de la fonctionnaire mariée souleva de telles protestations, que la publication du décret fut suspendue.

En Suède, il existe une disposition ancienne selon laquelle les femmes, mères, tantes ou autres personnes responsables, ayant à élever des enfants de moins de 15 ans, peuvent être mises en disponibilité complète ou partielle pour le temps que l'autorité compétente estime convenable. Cette clause n'a cependant été appliquée que rarement. (Heureusement ! Red.)

En France, U. R. S. S., Italie, Norvège, Finlande, et Danemark, les fonctionnaires mariés restent en fonction. En Tchécoslovaquie, l'Administration des chemins de fer est encore soumise à un ancien règlement autrichien, aux termes duquel les femmes fonctionnaires doi-

¹ Voir le No 484 du *Mouvement*.

et si peu mondaine qu'elle fût, l'experte maîtresse de maison accueillant les débutants intimes avec une souriante bonté, et groupant dans ses salons des écrivains, des artistes et des savants. Parmi les plus assidus, Marius et Ary Leblond, Charles Gémiaux, Alphonse de Chateaubriant, le physicien Jean Perrin, le mathématicien Emile Borel, et beaucoup d'autres personnalités encore qui entouraient le vieux maître, le président de l'Académie Goncourt, le grand-officier de la Légion d'honneur.

Inspiratrice et collaboratrice, jusqu'aux dernières heures de ses forces, elle dicta ou copia les feuillets manuscrits de Rosny, et elle prit toujours sa part de ses travaux et de ses soucis. Les écrivains qui briguaient le prix Goncourt la redoutaient un peu, car ils savaient qu'elle lisait d'abord et signalait à l'académicien les œuvres lui paraissant les plus dignes d'obtenir le prix. Ils savaient aussi que, si bonne qu'elle fût, elle ne donnait son amitié et son approbation qu'à bon escient, et était sans indulgence pour tout ce qui offusquait son goût de propreté et de probité intellectuelle.

Aux jeunes écrivains à leurs débuts, malchanceux ou désargentés, M^{me} Rosny témoignait une touchante bonté allant d'encouragements amicaux au réconfort de succulents repas. Sans pose et sans formalisme, elle avait su conserver à ses réceptions un caractère de simplicité cordiale dont elle avait peut-être pris le goût dans son haut Jura natal. Marie Borel était née, en effet, à La Chaux-de-Fonds, d'une vieille famille du terroir, et il me souvient avoir admiré autrefois sa juvénile et piquante beauté.

Elle avait su conserver son charme sous ses che-



DE-CI, DE-LÀ

Un film féministe.

Signalons aux lecteurs du *Mouvement* un film excellent, tant par son exécution que par son scénario *Hélène*, tiré du roman de Vicky Baum *Hélène Wilfur*, remarquablement interprété par Madeleine Renaud et Constant Rémy.

C'est le plus féministe des films qu'il m'a été donné de voir, et bien supérieur à toutes les bandes de propagande que nous avons élaborées parce qu'il ne prêche pas et ne moralise pas. C'est l'éloge, combien discret et éloquent, de l'intellectuelle courageuse et débrouillarde, femme quand même, qui accepte avec le sourire les responsabilités, les soucis, les peines, le travail, les coups du sort, tandis que le jeune homme lâche, dépourvu de sens moral, faillit, fuit les responsabilités des devoirs les plus élémentaires vis-à-vis de sa propre famille comme vis-à-vis de celle qu'il aime, et se réfugie dans la mort.

S. B.

Parce que l'homme est le protecteur naturel de la femme.

Le Grand Conseil vaudois a voté, à une forte majorité, dans un premier débat, l'article 21 de la nouvelle loi vaudoise sur le chômage, qui dit ceci: « Lorsque les conditions sociales et familiales justifient cet appui, l'Etat peut faciliter le remplacement, dans l'industrie, de la main-d'œuvre féminine par des ouvriers au chômage ».

Car on sait que les femmes, pour vivre, n'ont besoin que de l'air du temps et d'un peu d'affection...

S. B.

Les timbres et les cartes de « Pro Juventute ».

Avec décembre réapparaissent sur notre table les timbres et les cartes de *Pro Juventute*, que l'on nous demande de recommander à nos lecteurs, ce que nous faisons bien volontiers. D'abord, parce que le but auquel tendent ces efforts pour récolter des fonds est excellent en lui-même: quoi de plus préoccupant, en effet, en ces temps de crise que la santé morale et phy-

sique de tant d'adolescents et d'adolescentes? et toutes les œuvres d'assistance et de prévoyance post-scolaire pour la jeunesse nécessiteuse (orientation professionnelle, bourses d'apprentissage, aide aux jeunes chômeurs, aux jeunes arriérés, malades et débiles, sain emploi des loisirs, alberges de jeunesse, etc.) ne sont-elles pas tout spécialement nécessaires durant la période déprimante, et trouble parfois, que nous vivons?

En second lieu, nous recommandons avec plaisir cartes et timbres, parce qu'ils témoignent cette année d'un réel effort artistique. Cela, qu'il s'agisse des paysages connus, des mièvres souriants ou des charmantes petites vues de style ancien des cartes postales; cela aussi en ce qui concerne les timbres-poste, qui continuent la jolie série de nos costumes cantonaux. Et nous sommes tout spécialement reconnaissantes à *Pro Juventute* d'avoir cette année-ci interverti l'échelle des prix de ces timbres, si bien qu'au lieu d'être toujours obligées d'envoyer à nos amies féministes de l'étranger la grosse tête chauve d'un vieux Monsieur que personne ne connaît, nous aurons bien davantage de plaisir à affranchir notre correspondance internationale avec le joli timbre bleu de la gracieuse Zurichoise...

Et ceci nous amène à toucher un point sur lequel nous ne nous laissons pas d'insister chaque année: pourquoi, et puisque l'un de ces timbres surchargé est toujours consacré à une personnalité suisse, cette personnalité est elle toujours un homme? N'y a-t-il pas dans notre histoire de femmes de valeur dont la physionomie mériterait d'être mise en valeur pour le moins autant que celle de ce musicien Naegeli, qu'un communiqué émanant de *Pro Juventute* lui-même qualifie de « bonne tête »? Sans remonter jusqu'à Gertrud « la Stauffacherin » ou à la Mère Royaume de l'Escalade de Genève (qui seraient certes plus décorative que ce brave Naegeli!) combien d'éducatrices, de femmes-auteurs, de fondatrices d'œuvres, d'inspiratrices de réforme touchant à l'enfance, ne trouverions-nous pas au cours de ces derniers siècles à proposer pour l'émission de 1937 de *Pro Juventute*! Faut-il rappeler que les États-Unis ont honoré, cet été, par un timbre spécial, la mémoire de la pionnière du suffrage féminin outre Atlantique, Susan Anthony? Nous n'en demandons pas autant, nous féministes suisses, qui nous contenterions fort bien d'une M^{me} Necker de Saussure. Puisqu'elle écrit, il n'est pas inutile de le rappeler, *l'Education progressive*.

E. Gd.

vent déclarer leur intention de se marier, et adresser une demande, si elles ont le désir de conserver leur emploi. Cette demande n'est pas toujours agréée, mais le mariage sans déclaration préalable est un motif de renvoi.

Les règlements exigeant la démission prévoient généralement un arrangement au sujet du droit à la pension de retraite. Ou bien les sommes versées jusqu'au moment du mariage sont restituées à la démissionnaire, ou alors celle-ci reçoit à l'âge prévu pour la retraite une somme proportionnée à ses années de service. Les difficultés financières de la trésorerie des États ont entraîné un grand nombre de mesures relatives aux cumuls. Ici ce sont les allocations familiales et les indemnités de logement versées à l'un des époux seulement; là, il est déduit un pourcentage de la pension

de l'épouse, lorsque le mari a lui-même droit à une pension de retraite. Ce chapitre soulève des problèmes nombreux quant à la dignité morale de la femme, à l'avenir de l'activité féminine dans les fonctions publiques, et surtout quant à la formation professionnelle de la jeune fille.

Dans les pays qui admettent la fonctionnaire mariée, on cherche à faciliter aux époux la vie en commun dans une même localité. Bien qu'il n'existe pas beaucoup de dispositions légales à ce sujet, les Ministres ou Comités dont dépendent les engagements du personnel prêtent attention à la solution du problème de domicile.

Congé de maternité et autres avantages qui peuvent être accordés aux fonctionnaires mères de famille. Bien que la Convention de

Les employées de cinéma sont liées à notre existence. Nous nous laissons guider par elles dans l'obscurité des salles où nous nous délassons un instant. Elles font partie de nos loisirs. Rarement nous pensons qu'elles aussi doivent calculer plus que d'autres, qu'elles aussi ont droit à une vie pleine et harmonieuse.

Celles d'un grand cinéma à Genève, travaillant tous les soirs de 8 h. à 11 h. 30 et les jeudis et dimanches après-midi de 2 à 5 h. 30, n'ont aucun fixe. Une ristourne de 5 ct. par friandise vendue leur est alloué et on compte fortement sur le pourboire.

Comment ces femmes peuvent-elles vivre? Comment ces femmes vivent-elles? Comment vivent celles qui gagnent 30 fr. par mois plus la ristourne et le pourboire, et celles qui, à part le pourboire et la ristourne, reçoivent 50 fr. par mois dans deux autres cinémas, sans un jour de congé, et enfin celles d'un autre encore, qui en plus du pourboire et de la ristourne gagnent 16 fr. par semaine avec un jour de congé par semaine.

Voici pour les placeuses.

Et celles qui ont une lourde responsabilité, les caissières. Sont-elles beaucoup plus privilégiées?

Dans le premier de ces cinémas, 125 fr. par mois. Dans les deux suivants enfin la directrice d'un quatrième reçoit 160 fr. La caissière d'un autre encore ne travaille que le soir, touche 65 fr. par mois.

L'aide caissière d'un grand cinéma, tous les jours présente de 2 h. 30 à 6 h. 30 et tous les deux soirs de 8 à 11 h., se contente de 20 fr. par semaine.

Glané dans la presse...

Salaires féminins : placeuses et caissières de cinéma

Notre confrère Femmes (édition suisse-romande) s'est livré à une petite enquête sur le taux de quelques salaires féminins à Genève, dont nous détachons ce qui suit :

Washington ne concerne pas les fonctionnaires des Administrations publiques, elle a cependant déjà eu une grande répercussion sur leur situation. Ses normes ont été adoptées dans les services administratifs des Organismes internationaux, avec quelques modifications d'une grande générosité. Voici le statut de ces Administrations: la fonctionnaire, mère de famille, a droit à un congé de 6 semaines avant ses couches et de 6 semaines également après l'accouchement. Pendant ce congé elle reçoit son traitement entier. Si le médecin ou la sage-femme se sont trompés au sujet de la date, les 6 semaines de repos après l'accouchement restent acquises. Lorsque le traitement de la fonctionnaire ne dépasse pas 6000 francs, ou que le traitement des deux époux ne dépasse pas 10.000 francs, elle a droit aux soins gratuits. Si elle allaite son enfant, elle a droit à 2 repos d'une demi-heure par jour. Les congés prévus dans cet article n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul des congés annuels ou des congés de maladie. Plusieurs Etats ayant ratifié la Convention l'appliquent aussi dans leurs services administratifs (Argentine, Brésil, Cuba, Espagne). Certains pays, au contraire, non seulement ne donnent pas de congé rémunéré, mais obligent parfois les fonctionnaires en couches à se faire remplacer à leurs frais.

A. DE M.

(La fin au prochain numéro.)

Le rôle de la femme vu par Hitler

Lors d'une Assemblée de femmes nationalistes le *Führer* a prononcé un discours très significatif du rôle et de la place réservée à la femme dans l'Allemagne actuelle:

A ceux qui, à l'étranger, disent: « Les femmes ne sauraient être optimistes chez vous, car elles sont opprimées et bâillonnées, vous ne leur accordez ni liberté ni égalité de droits » nous répondons: Ce que les uns éprouvent comme un joug, d'autres le considèrent comme un bienfait. Ce qui pour les uns est un enfer est pour les autres un paradis, et vice-versa.

Aussi longtemps que nous aurons en Allemagne une génération d'hommes sains de corps et d'esprit (et nous veillerons à cela), nous ne crèverons pas de bataillons de lanciers et de grenades et des corps de carabiniers, car cela n'est pas l'égalité mais la déchéance.

On nous dit souvent: « Vous voulez écarter la femme de l'activité professionnelle ». La n'est pas mon but. Je veux donner à la femme la possibilité de créer une famille et d'avoir des enfants. C'est ainsi qu'elle servira le mieux notre peuple. Je suis convaincu que la femme allemande comprend mieux que n'importe qui la portée du mouvement. Si nos adversaires prétendent que la femme allemande est soumise à un régime tyrannique, j'affirme, quant à moi, que sans la constance et le dévouement de la femme, le parti ne serait jamais parvenu à la victoire.

Une soutenance de thèse féministe à l'Université de Genève

Mlle Refia Ugurel a soutenu le 12 novembre une thèse intitulée *L'éducation de la femme en Turquie*, pour obtenir le grade de docteur en lettres, mention pédagogie, en présence des professeurs Oltmann, Malche, Bovet et Claparède.

Mlle Ugurel a apporté à sa soutenance un bel enthousiasme, que respire d'ailleurs tout son ouvrage; Turquie, et nationaliste convaincue, elle est fière de l'œuvre de son pays et veut nous faire partager son ardeur. On la sent pleine de foi dans l'activité de la Turquie nouvelle, qu'elle décrit avec ferveur. C'est ce qu'a souligné le pro-

fesseur Claparède, qui, en l'opposant aux *Désenchantées* de Loti, l'a appelée « une enchantée ». Enchantée, certes, est l'auteur, de son pays, de la jeune République, de son chef, et de sa mission. C'est pourquoi elle prend très nettement position de nationaliste, et que toute sa thèse est composée de manière à faire de la situation nouvelle de sa patrie une sorte de miracle. Aussi son exposé historique est bien fait pour montrer, par un jeu d'ombres et de lumières, l'immense bienfait pour les femmes du nouveau régime.

Il faut distinguer trois périodes dans l'histoire de la femme turque. A l'époque préislamique, elle jouissait d'une grande liberté; puis vint la grande nuit de la période islamique, où la religion musulmane changea tout; les préceptes religieux l'asservirent alors dans la situation terriblement dépendante que nous savons. Pour l'en faire sortir, nous dit Mlle Ugurel, il a fallu le grand bouleversement actuel, et c'est à Mustapha Kemal qu'elle est entièrement redevable de son indépendance. Le fait de donner à la femme une égalité complète vis-à-vis de l'homme constituait une véritable révolution, et nécessitait une profonde transformation de son éducation. Désormais toutes les écoles deviennent mixtes; pour les jeunes filles comme pour les jeunes gens, elles sont basées sur le même principe: il s'agit avant tout de collaborer à la grandeur de la nation. On cherche à mettre en valeur les éléments les plus brillants. L'éducation est démocratique; l'école primaire est obligatoire, gratuite et unique; une grande importance est attribuée à l'éducation de la femme paysanne, qui avait particulièrement souffert sous l'ancien régime. L'école mixte n'a soulevé aucune difficulté, et la femme s'est très vite adaptée à sa nouvelle situation; en dix ans, le nombre des jeunes filles a triplé dans les écoles primaires et sextuplé dans les classes professionnelles.

Le principal agent de cette nouvelle situation est nous dit encore Mlle Ugurel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat; c'est cette laïcisation qui a permis de donner à la femme turque les droits que lui refusait la religion.

Au cours de la discussion, les professeurs insistent sur le caractère national et nationaliste de cette thèse, dans laquelle l'influence des écoles étrangères de Turquie, du Collège américain pour jeunes filles en particulier, est un peu trop négligée; et regretteront qu'elle n'ait pas donné plus de détails sur l'évolution de la situation de la femme. Un des points intéressants pour nous dans cette discussion a été la profession de foi féministe du professeur Oltmann, qui se déclara humiliée que, sur ce chapitre, la Suisse fût plus arriérée que la Turquie.

En fin de séance, le titre de docteur en lettres a été décerné à Mlle Ugurel. P.

Une femme à la Commission bâloise de contrôle des prix

Nous sommes très heureuses d'apprendre qu'en réponse à une demande signée par la *Frauenzentrale*, la Section locale de la Ligue des Femmes catholiques, le Groupe social des femmes, et le Comité des femmes contre la guerre et le fascisme, le Conseil d'Etat du canton de Bâle a désigné Mme Gschwind-Regenass comme membre de la Commission cantonale de contrôle des prix.

Selon décision du Conseil Fédéral, ces Commissions devraient être instituées un peu partout pour veiller que, à la suite de la dévaluation du franc suisse, la spéculation ne procède pas à une hausse démesurée des prix. Les organisations féminines n'ont pas laissé passer l'occasion sans faire remarquer combien directement les femmes étaient intéressées à ces mesures, et combien par conséquent, il serait utile qu'une femme au moins siégeât dans chacune de ces Commissions. Bâle semble être le premier succès remporté dans ce domaine, les autres Commissions cantonales n'étant pas encore constituées partout. Et ce dont nous félicitons aussi les féministes bâloises en plus de ce succès, c'est d'être parvenues à faire l'union sur ce point entre groupements féminins si essentiellement différents.

d'un voisin qui est malade. Mais ça... c'est de la complaisance, il n'oserait pas refuser. Tandis que faire le ménage, chez nous, il dit que ce n'est pas son travail.

Cette théorie n'est pas générale, Dieu merci. Beaucoup de maris aident leurs femmes si souvent accablées par une tâche qui n'a jamais de fin. Je voyais l'autre jour, un jeune médecin mettre la table et, muni d'un torchon fin, essuyer hygiéniquement chaque objet avant de le placer. Combien d'instituteurs mariés à des institutrices m'ont écrit:

« Quand nous avons tous deux fini d'enseigner, nous nous occupons, tous deux, à cuisiner ou à lessiver ».

Il faut reconnaître que, dans le monde exclusivement manuel, cette collaboration est moins fréquente. Le travailleur qui a peiné tout le jour, durement, trouve naturel d'entrer dans un logis propre et de savourer un bon repas, sans qu'il ait eu à s'en mêler.

Mais les vacances et la diminution des heures de travail vont changer la physiologie et l'atmosphère de bien des ménages. Se peut-il que la femme à son foyer soit seule à ne point bénéficier de loisirs?

Pour amener insensiblement ces temps nouveaux, Mme Pouillot donne aux mères un excellent conseil: « Distribuer équitablement, entre leurs filles et leurs fils, le travail ménager ».

En effet, quand les petits garçons seront habitués, eux aussi, à essuyer la vaisselle, à laver leurs culottes et même à les repasser, ils se découvriront, un jour, tout simplement — et sans intervention ministérielle — sous la forme de ces maris qui, outre les peines et les joies, mettent en commun « les loisirs ».

Une Ecole de Service social en Egypte

Nous apprenons avec grand intérêt que, sur l'initiative d'une ancienne élève de l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, Mme Ch. Maystre, une Ecole de Service social vient de s'ouvrir à Alexandrie (Egypte). Le programme très bien compris, comporte d'abord toute une série de cours généraux en français et en anglais (instruction civique, économie politique, législation sociale, psychologie, hygiène, organisation et méthodes du travail social, activité sociale internationale, etc.) ainsi que des visites d'institutions, asiles, dispensaires, crèches, colonies de vacances, etc. Les élèves pourront ensuite se spécialiser en se préparant aux fonctions et carrières suivantes: infirmières visiteuses, assistantes sociales de centres agricoles, surintendantes d'usines, travailleuses sociales dans le domaine de la prophylaxie morale de la protection de l'enfance, directrices d'œuvres et institutions, etc. Quelques cours libres sont encore prévus pour les mères de famille désireuses d'être à même d'accomplir mieux leur tâche.

Nous souhaitons plein succès à cette heureuse initiative, certaine que bon nombre de femmes et de jeunes filles vont trouver dans cette école le moyen de remplir d'utiles et urgentes tâches sociales dans leur pays. Et nous aimons à souligner les liens étroits entre cette Ecole sociale d'Alexandrie et la Suisse romande, puisque plusieurs membres de son corps enseignant ou de son personnel administratif sont d'anciens élèves, soit de l'Ecole sociale de Genève, soit de l'Institut Jaques-Dalcroze, soit encore de l'Université de Lausanne. Raison de plus pour dire à nos compatriotes engagés dans cette activité tous nos vœux.



Les Expositions

La Galerie du Lion d'Or, à Lausanne, création de Mlle Danielle Guénod, peintre, abrite jusqu'au 30 novembre des œuvres de trois jeunes artistes: Mlle Elisabeth Huguenin, avec toute une série de dessins, de croquis, personnages, maternités, bateaux, faits pour la revue lausannoise *Vie*; Mlle Elisabeth Mayu, avec des céramiques bien venues, vases, cruches, gobelets, bougeoirs, etc., tandis que sa sœur, Mlle Esther Mayu, qui possède un joli talent de sculpteur, présente des masques très vivants, des personnages en terre cuite saisis dans leur attitude familière.

Trois jeunes dignes d'être encouragés.

S. B.



Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Liste de conférenciers.

Mme A. BONDALLAZ, Petit-Saconnex, Genève:

*Pourquoi je suis suffragiste.**L'éducation féminale.*

Mlle E. GOURD, 17, rue Töpffer, Genève:

*Si les femmes votaient...**A travers le féminisme international**Le droit au travail de la femme.**Les femmes et la Société des Nations.**La protection de l'enfance à la S. d. N.**L'œuvre sociale de la S. d. N.**Un programme féminin politique.**Féminisme d'Orient et féminisme d'Occident.**Voyages féministes: du Danube à la Baltique.**Féminisme et Démocratie.**Les responsabilités de la femme dans l'Etat démocratique.**Les problèmes actuels du féminisme contemporain.*

M. le prof. J. de LA HARPE, 22, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel (se met éventuellement à disposition des Sociétés suffragistes. Sujet à discuter avec lui).

M. le prof. MURET, 14, avenue Eglantine, Lausanne:

*Auguste Forel, féministe et suffragiste.**Le programme politique de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.**Le suffrage féminin.**Comment je suis devenu suffragiste.*

Mlle A. QUINCE, avocate, 2 bis, rue du Lion-d'Or, Lausanne:

*Pourquoi nous demandons le droit de vote.**Le droit des femmes au travail.**La situation légale de l'épouse dans le ménage.*

M. VELLARD, Secrétaire H. S. M., Grand-Pont, 2, Lausanne:

*Mariage d'hier et mariage d'aujourd'hui.**La révolution féminale.**Le féminisme contre la famille? (avec projections).**L'éducation sexuelle (avec projections).**Les droits de la mère sur son enfant.**La notion bolcheviste du mariage et de la famille.**La condition de la femme au cours des âges.*

Mme VUILLIOMENET-CHALLANDES, Tête de Ran, 7, La Chaux-de-Fonds:

*Causerie sur trois livres de femmes. (Petite chronique de A. M. Bach, Bénédictions (Claude Silve), le Bouquet de roses rouges (Isabelle Rivière).**Le suffrage... pourquoi faire?*

N. B. — Les Sociétés désireuses d'organiser des conférences sont priées de s'adresser directement aux conférenciers.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance de Sociétés féminines suisses a siégé à Zurich le 9 novembre, sous la présidence de Mlle Nef. L'ordre du jour comportait plusieurs questions délicates qui demandaient une étude approfondie.

Les délégations dans les Commissions et dans les divers Cartels suisses ont été fixées. Le projet de budget élaboré par la trésorière fut minutieusement étudié. Les charges incombant à l'Alliance sont toujours plus nombreuses. En réponse à la pétition concernant le travail à domicile, l'Office fédéral du travail a établi un projet de loi pour la réglementation du travail à domicile.

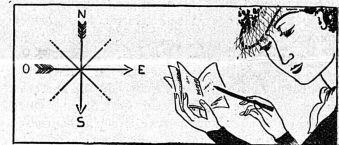
A la suite de la décision prise à l'Assemblée générale à Coire, le Comité s'est occupé de la constitution de la Commission de l'étude de la paix. Mlle Nef a rappelé combien il est important que l'étude de ce problème soit un lien entre femmes suisses et non une occasion de division. Un long entretien suivit sur l'esprit qui doit inspirer la constitution de cette Commission.

Puis Mlle Nef eut le plaisir d'annoncer que le Département fédéral de l'Economie publique a répondu favorablement à la demande de l'Alliance et de l'Association suisse pour le Suffrage, et a accepté de faire appel à un membre féminin dans la nouvelle Commission fédérale de contrôle des prix. L'Alliance s'efforcera de choisir la femme la plus qualifiée pour remplir ce poste important.

Plusieurs rapports fort documentés furent présentés: mentionnons celui de Sœur Anne Pfleger sur la séance du « Forum Helveticum », tenue à Zurich le 4 octobre; celui sur la séance du Comité national contre la traite des femmes et des enfants; et celui de Mme Schönerer sur l'Office central des professions féminines, dont le poste de secrétaire est à pourvoir.

En fin de séance, Mme Murset présenta un rapport très intéressant sur l'Assemblée générale du Conseil International des Femmes à Dubrovnik.

M. Gr.



Garnet de la Quinzaine

Mercredi 2 décembre:

VEVEY: Hôtel de Ville, 20 h. 30: Séance organisée par le Groupe suffragiste. *Notre presse féministe*, par Mme L. Gerhardt, M. A. Truan, et Mlle Gourd. Discussion.

Jeudi 3 décembre:

GENÈVE: Comité des « Journées de la Femme pour la Paix », Salle Centrale, 20 h. 30: *Les problèmes économiques au point de vue suisse*, conférence publique et gratuite par M. Dérobert, privat-docent à l'Université.

Vendredi 4 décembre:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage, Lycée-Club 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: séance mensuelle: *Les jeunes et le suffrage féminin*, causerie par Mme A. de Montet (Vevey).

Mardi 8 décembre:

GENÈVE: Association pour le Suffrage. Salle de l'Athénée, 20 h. 30: *L'activité d'une femme ministre*, par Mme Brunschvicg, sous-secrétaire d'Etat pour l'éducation nationale.

Jeudi 10 décembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 19 h. 30: Souper d'Escalade réservé aux membres. Revue d'Escalade. (S'inscrire avant le 7 décembre au local.)

Vendredi 11 décembre:

GENÈVE: Union des Travailleurs sociaux, Taverne sans alcool de Plainpalais, 6, rue de Saussure, 18 h.: Séance mensuelle, puis souper d'Escalade.

Samedi 12 décembre:

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Pâtisserie, Landry, 8, Terracette, 16 h.: Deuxième leçon du cours d'instruction civique donné par M. Bonny, inspecteur des écoles.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde
(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh.

4,50 fr. suisses

190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. 1.